

SESSIONS RENOUVELLEMENT 7H

Catégories	Dates	Date limite D'inscription	Financement	Lieu
Opérateur	13 novembre 2019	1 novembre 2019	FAFSEA AIF CPF	CFPPA Route de Méron 49260 Montreuil-Bellay
	11 décembre 2019	29 novembre 2019		
	22 janvier 2020	10 janvier 2020		
	29 janvier 2020	17 janvier 2020		
	12 février 2020	31 janvier 2020		
	18 mars 2020	6 mars 2020		
	7 mai 2020	24 avril 2020		
Décideur en entreprise non soumise à agrément	6 novembre 2019	25 octobre 2019	FAFSEA VIVEA AIF CPF	CFPPA Route de Méron 49260 Montreuil-Bellay
	10 décembre 2019	28 novembre 2019		
	21 janvier 2020	9 janvier 2020		
	28 janvier 2020	16 janvier 2020		
	11 février 2020	30 janvier 2020		
	17 mars 2020	5 mars 2020		
	14 mai 2020	1 mai 2020		

SESSIONS PRIMO-CERTIFICAT 14H

Catégories	Dates	Date limite D'inscription	Financement	Lieu
Opérateur	14-15 novembre 2019	1 novembre 2019	FAFSEA AIF CPF	CFPPA Route de Méron 49260 Montreuil-Bellay
	9-10 avril 2020	27 mars 2020		
	5-6 mai 2020	23 avril 2020		
	26-27 mai 2020	15 mai 2020		
Décideur en entreprise non soumise à agrément	7-8 novembre 2019	25 octobre 2019	FAFSEA VIVEA AIF CPF	CFPPA Route de Méron 49260 Montreuil-Bellay
	7-8 avril 2020	27 mars 2020		
	12-13 mai 2020	1 mai 2020		
	19-20 mai 2020	8 mai 2020		

Bénéficiez
du CREDIT
IMPOT*

MEMENTO

FINANCEMENT

FAFSEA : salaire (SMIC) et formation pris en charge

1. Remplir un bulletin d'inscription FAFSEA par salarié de la session de formation souhaitée.
2. Envoyer ce bulletin d'inscription au CFPPA Edgard Pisani soit par courrier ou soit par mail (bulletin d'inscription scanné).

VIVEA : crédit d'impôt et formation prise en charge

1. Signaler votre présence à la session de formation au secrétariat en indiquant votre nom/prénom/date de naissance/lieu de résidence
2. Renvoyer la confirmation de votre inscription au CFPPA Edgard Pisani soit par courrier ou soit par mail (bulletin de confirmation scanné).

AIF / CPF

Contactez votre conseiller Pôle Emploi ou appelez Mr HAMZA Raphael au CFPPA.

RENOUVELLEMENT DU CERTIPHYTO

La date limite de votre Certiphyto est inscrite sur votre carte de Certiphyto. Vous devez anticiper cette **date limite de 3 à 6 mois**.

3 solutions pour renouveler votre Certiphyto :

1. S'inscrire à une session de formation renouvellement (voir ci-contre).
2. Réaliser une formation à distance (7h) à la date qui vous convient.
3. Passer un test (QCM) au CFPPA à la date qui vous convient.

Pour plus d'informations

Assistante de formation
Mme Corinne Resche
N° 02-41-40-21-30

Mail : cfppa.montreuil-bellay@educagri.fr

*Bénéficiez d'un crédit d'impôt

Les heures de formation suivies chaque année par un chef d'exploitation ouvrent droit au crédit d'impôt !

Crédit = nombre d'heures de formation x taux horaire du SMIC